



Guide du
COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ
des référents de sites

Les avantages de cette PRATIQUE

Le compostage partagé se définit comme étant toutes opérations de compostage de proximité (en pied d'immeuble, quartier, village) dans lesquelles les habitants prennent en charges tout ou partie de l'installation et de la gestion de leur site

(Source, guide compostage partagé, ADEME). Le compostage partagé peut également s'effectuer en établissement. La gestion de celui-ci sera alors assurée par un agent.

Les actions de gestion s'appuient soit sur du bénévolat (habitants, voisins) soit sur des salariés (les agents de maintenance de l'établissement, employés municipaux). La collectivité s'engage quant à elle à accompagner chaque projet.



Partage de connaissances, favorise l'intergénérationnel, amélioration des relations entre voisinage, développe la vie sociale autour d'un lieu de vie, etc.



Réduit les coûts de sa poubelle (30% de biodéchets), création d'emplois (au sein de la collectivité), etc.



Retour au sol de la matière organique, amendement naturel pour les plantations, renforcement du sol, sensibilisation à l'environnement, etc.

Un processus NATUREL

Le compostage est un processus aérobie naturel qui permet de dégrader les déchets organiques (biodéchets et déchets verts) en compost.

Le compost est un amendement organique (comparable au terreau) qui résulte de la décomposition des déchets organiques accomplie par une multitude de micro-organismes vivants. Cette biodégradation est simplement accélérée du fait d'apport d'oxygène dû aux interventions de brassage par l'Homme, ce qui favorise aussi la montée en température.

En référence à l'arrêté, ce compost peut ensuite être redistribué à chaque apporteur, sinon il sera soumis à une analyse selon la norme NFU 44-051.

L'ASTUCE

Un compost est arrivé en maturité lorsque vous ne pouvez plus distinguer la nature des déchets incorporés



Les déchets

A COMPOSTER



Déchets de cuisine :

- Epluchures de fruits/légumes
- Marc de café et filtres
- Sachets de thé, infusion
- Reste de repas (plats, viande)
- Coquille d'œuf
- Essuie-tout, etc.

Pour un bon compost, il est nécessaire de **mélanger les apports** : les déchets azotés dit "verts et humides" (restes alimentaires) et les déchets carbonés dit "bruns et secs" (broyat)

Broyat :

Demander un partenariat avec la collectivité ou se fournir de déchets verts présents sur site

L'ASTUCE

Plus les apports sont importants, plus vous pourrez varier les déchets de cuisine : viande, os, gros éléments, ...

**Varié =
meilleure performance
du compost**

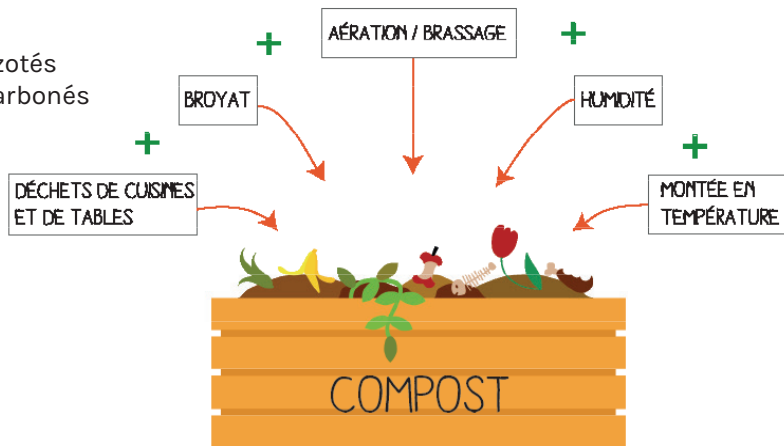


Comment obtenir DU COMPOST

Ratio idéal :
1/3 déchets
de cuisine
2/3 broyat

Il convient de respecter
un bon équilibre entre :

- Les déchets azotés
- Les déchets carbonés
- L'air
- L'eau
- La chaleur



Nouvelle réglementation pour le COMPOSTAGE PARTAGÉ



Afin d'assurer une bonne pratique et une gestion des sites de compostage de proximité, un arrêté ministériel a été mis à jour le 9 avril 2018.

Quelques points vont être abordés dans ce guide, permettant à chaque site d'être en conformité avec l'arrêté ministériel

- Un site avec des équipements adéquats pour l'activité du compostage
- Une formation aux bonnes pratiques pour la/les personnes référentes (selon le référentiel de l'ADEME)
- Un relevé régulier de la bonne montée en température du compost
- Une redistribution locale du compost
- Une sensibilisation aux risques sanitaires



Gestion DU SITE PARTAGÉ

L'arrêté ministériel demande aux gestionnaires des sites (bénévoles et/ou agent d'établissement) d'assurer certaines tâches telles que :

- Être formé aux bonnes pratiques du compostage, en conformité avec le référentiel de l'ADEME (voir avec Trivalis ou votre collectivité)
- Mobiliser des usagers souhaitant faire partie du projet
- Sensibiliser aux risques sanitaires
- Veiller au bon fonctionnement du compostage (qualité des bio-déchets et mélange avec broyat)
- Veiller à la qualité du compost : brassage, prise de température
- (se rapprocher de la collectivité pour le protocole adapté au site)
- Organiser des distributions du compost
- Informer la collectivité des anomalies rencontrées sur le site



Retournement DU COMPOST

L'oxygène est indispensable à la vie des micro-organismes et à la montée en température. Une aération favorise : un mélange des matières, une bonne décomposition des matières organiques, la montée en température, etc.

Cette montée en température est nécessaire et demandée dans l'arrêté ministériel pour assurer une hygiénisation du compost (permet la destruction des germes pathogènes et graines). Pour suivre cette montée en température, un protocole a été élaboré par Trivalis.

Tournez-vous vers Trivalis pour récupérer
le protocole de température :
contact@trivalis.fr / 02 51 451 451

L'ASTUCE

Le broyat avec des éléments grossiers laisse l'air circuler à l'intérieur du tas



Contrôler L'HUMIDITÉ



L'eau est nécessaire au développement des micro-organismes. Elle sera apportée principalement par les déchets azotés (restes alimentaires).

Un déséquilibre du compost (trop humide ou trop sec) risque de favoriser les mauvaises odeurs et une mauvaise dégradation de la matière. Pour vérifier le taux d'humidité, il est intéressant d'utiliser le " **test de la poignée** ", prendre 1 poignée de compost et observer :

- **Du jus s'écoule de la poignée** =
Trop humide : ajouter du broyat et aérer le tas
- **Le compost s'effrite et de couleur pâle** =
Trop sec : humidifier le compost

L'ASTUCE

Il est préférable d'humidifier le broyat en l'arrosant, plutôt que d'arroser directement le compost



Utilisation DU COMPOST

Lors de la phase de maturation, la température du compost commence à baisser. Une fois celle-ci stabilisée, le produit est prêt à être utilisé.

Vous pouvez alors redistribuer le compost aux usagers apporteurs, comme indiqué dans l'arrêté ministériel.

Vous pouvez l'utiliser pour :

- Le potager / jardin partagé : considéré comme un facteur d'amélioration de la structure et de la fertilité du sol.
- La plantation / jardinières : penser à mélanger le compost à la terre. Le compost pur est très riche et peut brûler vos plantes.
- Le paillage : utilisé en paillage aux pieds de vos plantations (arbres, arbustes, etc.) pour éviter la pousse de mauvaises herbes.



Prise en compte DES RISQUES SANITAIRES

Les "risques sanitaires" sont principalement liés à la présence de micro-organismes, de poussières, etc.

Cause : développement lors d'un stockage prolongé des biodéchets et/ou la manipulation du compost (brassage, tamisage)

Recommandations :

- Stocker le bio-sceau dans un endroit sec et aéré (éviter en plein soleil)
- Eviter de nettoyer le bio-sceau avec de l'eau sous pressions qui génère alors des projectiles
- Eviter l'inhalation des poussières lors des retournements par l'usage de masques ou en arrosant au jet d'eau sous une pluie fine le tas
- Se laver les mains après toutes manipulations afin d'éviter les contaminations
- Privilégier l'usage agronomique (sur des végétaux d'ornement, plate-bande ou entretien d'espace vert) si apport de sous-produits animaux



Trivalis est le syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée.

Trivalis a pour mission de traiter les déchets, de mener des actions de sensibilisation à la prévention et au tri des déchets et de mettre en place des équipements publics de traitement : centre de tri, plateformes de compostage, usines de tri-compostage, centres de transfert et installations de stockage des déchets non dangereux.

31, rue de l'Atlantique - CS 30605 - 85 015 La Roche-sur-Yon
Tél. 02 51 451 451 - contact@trivalis.fr - www.trivalis.fr